



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Ère BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	M. Yvan MENAGER
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint. Il donne la parole à M. Philippe DUGRAVOT.

M. Philippe DUGRAVOT rappelle qu'en 2020, au début du mandat, il a eu l'honneur d'être élu Président de la Mission Locale Nord Atlantique. M. Aurélien DOUCHIN, Directeur de cette structure, y était alors en poste depuis 1 an. Il a donc eu l'occasion de collaborer avec lui. Il précise que cette personne était extrêmement impliquée dans les missions qui lui ont été confiées et sa disparition brutale signifie pour lui la perte d'un compagnon de route.

M. Aurélien DOUCHIN était une personne avec qui il avait noué des relations extrêmement particulières sur le plan personnel et sur le plan professionnel. Au-delà du sentiment qu'il a pu éprouver, il précise que c'est l'ensemble du bureau de la Mission Locale, l'ensemble du personnel mais aussi l'ensemble des élus sur les quatre intercommunalités que couvrent la Mission Locale Nord Atlantique et les 49 communes qui ont été profondément affectés par sa disparition.

Il ajoute qu'au-delà, toutes celles et tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui ont effectivement apprécié son intelligence, sa manière d'aborder les problèmes. Il souligne qu'il était surtout préoccupé par l'insertion professionnelle, la formation, l'emploi des jeunes, sujets sur lesquels il s'était particulièrement investi. Il cite André Malraux qui a dit « La jeunesse est l'espérance des lendemains » en soulignant qu'aujourd'hui et dans la situation présente, il faut garder cette espérance et se dire que le travail qu'Aurélien DOUCHIN a réalisé pendant ces années n'est pas un travail qui a été vain. Il souhaitait aujourd'hui saluer son action et sa mémoire.

M. le Président propose une minute de silence en souvenir de M. Aurélien DOUCHIN.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 avril dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

- **Délibération n° 051 : Pacte stratégique régional 2023-2030 et contrat 2023-2026 avec la Région des Pays de la Loire**

M. Bernard GAUDIN émet une remarque sur la présente délibération, qui n'est pas nouvelle, concernant ce projet de rénovation de l'Espace Dauphins. Il constate que ce projet de mandature intégré dans le plan pluriannuel d'investissement occupe près de 25% du montant total des prévisions d'opérations. Comme il avait déjà pu le préciser, il rappelle que ce programme va également mobiliser tous les concours financiers de l'Etat, de la Région et du Département. Par conséquent, il restera peu de crédits pour d'autres projets ou de nouveaux projets. Il trouve dommageable d'affecter la totalité des crédits disponibles sur un seul projet.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 052 : Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » : Opération de Revitalisation de Territoire de Châteaubriant**

Mme Catherine CIRON précise qu'au fur et à mesure de la lecture de la délibération, elle a apporté des éléments complémentaires sur certains des thèmes.

M. le Président demande à Mme Catherine CIRON de développer le sujet de la formation. Il souligne en effet qu'en matière économique, l'intercommunalité est récompensée de ses efforts. Alors qu'aujourd'hui les chefs d'entreprise se plaignent de ne pas avoir de main d'œuvre, la Communauté de Communes a œuvré pour développer la formation sur le territoire. Il indique avoir demandé que la Communauté de Communes soit labellisée pour le Campus connecté et non pas la ville. Il souligne que l'ensemble du sujet de la formation est porté par la Communauté de Communes.

Il donne la parole à Mme Catherine CIRON pour évoquer la formation GACO en précisant le nombre de places proposées, le nombre de candidats inscrits et leur origine géographique.

Mme Catherine CIRON informe qu'un IUT en lien avec Nantes Université va s'installer à Châteaubriant. Les deux premières promotions d'étudiants feront leur rentrée au mois de septembre prochain. Cet IUT a été travaillé avec les chefs d'entreprises du territoire. Ces deux promotions porteront sur l'entrepreneuriat dans la gestion et l'administration des organisations commerciales. Ce sont 58 nouveaux étudiants qui vont arriver en septembre puis ce seront 58 autres en 2024 et 58 autres en 2025. Chaque année, il y aura une nouvelle promotion. Elle indique que ces jeunes sont fléchés sur l'IUT de Châteaubriant à travers la plateforme nationale Parcours sup. Elle souligne que 1 240 étudiants de la France entière se sont inscrits à l'IUT porté par la Communauté de de Communes. L'IUT de Nantes en a sélectionné 58. Elle cite un exemple récent puisque hier a été accueillie sur le territoire une jeune fille qui vient de Paris et dont le papa est un journaliste connu à BFM et à RMC. Cette jeune étudiante a été sélectionnée pour l'IUT de Châteaubriant. Elle précise par ailleurs que plusieurs élèves de l'intercommunalité ont aussi été sélectionnés par l'IUT et vont pouvoir poursuivre leurs études sur le territoire.

S'agissant du Campus connecté, Mme Catherine CIRON souligne que c'est l'ensemble de l'intercommunalité qui a été labellisée comme l'a souhaité M. le Président lorsqu'il a signé cette labellisation Campus connecté avec le CNAM. Elle cite l'exemple d'une jeune fille de Moisdon-La-Rivière qui, il y a 2 ans, a obtenu son Bac au lycée Guy Môquet et qui souhaitait poursuivre une formation d'ingénierie spécialisée dans l'aéronautique. Une seule université en France lui permettait de suivre ce parcours, à savoir l'université d'Aix Marseille où elle avait été sélectionnée. S'éloigner de son domicile était impossible pour elle et ses parents mais aussi pour des raisons financières. Cette étudiante a pu de suite intégrer le Campus connecté et suivre sa première année, l'année dernière. Elle a d'ailleurs réussi sa première année avec mention. Elle avait une obligation, celle d'aller passer ses examens à Aix-Marseille. La tutrice, recrutée pour le Campus connecté au sein du Quai des entrepreneurs, lui a organisé son déplacement. Elle précise que cette étudiante a poursuivi sa deuxième année, cette année. Elle attend actuellement les résultats de ses examens et va poursuivre ensuite vers une licence 3.

Concernant la Licence 3 avec le CNAM, vente, commerce, marketing, Mme Catherine CIRON met en évidence le fait que cette licence en alternance était très attendue par les chefs d'entreprise. Les jeunes ont trouvé leur alternance sur le territoire et ont pu être accompagnés par les professeurs du CNAM au Quai des entrepreneurs.

Pour ce qui est de l'école de production filière bois et bâtiments, elle précise que cette formation permet de répondre aux besoins d'un autre public. Il s'agit en effet d'élèves qui sont en sortie de collège et pour certains qui n'ont pas envie ou envisagé de suivre un Bac pro ou de se diriger vers une Seconde générale. Cette formation leur permet de rester sur le territoire et d'apprendre avec une pédagogie nouvelle, c'est-à-dire, le faire pour apprendre et être diplômé par un diplôme d'État.

Elle présente ensuite le BPJEPS, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, qui permet à des jeunes à partir de 17 ans, s'ils ne veulent pas terminer leur cursus au lycée, d'intégrer une formation de 11 mois leur permettant d'obtenir un diplôme d'animateur sportif, métier dont ont besoin les clubs, et dont a besoin, par exemple, l'animation départementale qui est présente dans les communes pour les élèves à la fin de leur journée d'école primaire.

Mme Catherine CIRON donne également des précisions sur le Centre Départemental GRETA CFA qui va ouvrir en septembre prochain dans les locaux de l'ex site Acier Plus. Ce site accueillera également l'école de production filière bois.

Enfin, elle évoque le BTS conception de produits industrialisés qui va ouvrir dans les locaux du Lycée Guy Môquet. Elle rappelle que la Communauté de Communes s'est démenée pour obtenir l'ouverture de ce BTS sachant qu'elle avait déjà obtenu l'ouverture d'un Bac général STI2D. Elle ajoute qu'il s'agit d'une filière industrielle. Les élèves avec un Bac professionnel industriel peuvent poursuivre avec un BTS industriel. Elle informe que la Communauté de Communes a d'ores et déjà négocié et obtenu avec le CNAM une licence 3 industrie. Cette formation donnera la possibilité aux jeunes de pouvoir obtenir un Bac +3 dans le domaine de l'industrie, formation qui est également recherchée par les chefs d'entreprise du territoire.

Mme Catherine CIRON souligne que ce panel de formations va bien évidemment continuer à être développé dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2 qui bénéficie à tous les jeunes du territoire et les chefs d'entreprise.

M. le Président remercie Mme Catherine CIRON de sa présentation.

M. Bernard GAUDIN intervient en indiquant qu'il ne peut que souscrire à cette présentation et au fait d'accueillir de nouvelles populations et des jeunes en particulier afin faciliter de la mixité sociale, sujet qui est l'un des objectifs de Cœur de ville et qui permet de redynamiser les centres villes en accueillant de nouvelles populations.

Il reprend une partie de son intervention à l'occasion du Conseil municipal du 9 juin dernier au cours duquel cette délibération a été présentée. Il indique aux conseillers communautaires que le groupe Châteaubriant écologiste et solidaire a voté pour cet avenant, comme le groupe l'avait déjà voté en 2018 et 2019 et qui concernait le premier volet de Cœur de ville et le premier avenant. Il fait tout de même remarquer que depuis 2019, le groupe a manifesté une profonde frustration sur le fait de ne jamais avoir été sollicité pour réfléchir ensemble sur les fiches actions et sur leur mise en œuvre. Le groupe n'a finalement été sollicité que pour voter ou donner son avis sur des délibérations formelles, comme pour exemple une demande de subvention, au moment d'un achat pour réaliser un projet ou une autorisation administrative. Il souligne l'absence de discussion sur tous les projets et sur les fiches action du programme Cœur de ville. Il en ressent une énorme frustration et indique qu'il va voter, comme il l'a fait en Conseil municipal, pour cette délibération mais avec le sentiment de ne pas être un élu comme les autres.

Mme Catherine CIRON rappelle aux Conseillers communautaires qu'Action Cœur de ville et notamment pour Action Cœur de ville 1, que plusieurs phases de concertation ont été engagées et poursuivies en Conseil municipal avec les élus municipaux dont M. Bernard GAUDIN fait partie. Elle souligne dans ses propos le fait qu'il n'a jamais été sollicité sur aucune fiche. Elle rappelle que la fiche action relative aux nouveaux parcours patrimoniaux a été travaillée ensemble. Elle cite un autre exemple, la balade urbaine qui a été organisée. Pour Action Cœur de ville 2, elle évoque le design actif. Il s'agit de répondre à un appel à projets de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) qui bénéficie à Action Cœur de ville 2. Elle indique que les parcours dans la ville ne sont pas définis et vont être travaillés en commission. Elle rappelle enfin qu'Action Cœur de ville 2 fait suite à une annonce de l'État en fin d'année dernière. Elle informe que la Ville a reçu la SGAR, c'est-à-dire la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales, qui guide l'écriture de cet avenant. Le vade-mecum a été reçu le 30 mars. Elle souligne qu'un retour du dossier était attend par l'Etat début juin. Le planning était de ce fait contraint. Elle trouve donc extrêmement réducteur de dire qu'il n'y a pas eu de concertation.

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 053 : Attribution de compensation communautaire - Modification du montant à intervenir avec la ville de Châteaubriant

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 054: Mise en réserve du taux de CFE

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 055: Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noyal sur Brutz

Adoption à l'unanimité.

Mme Edith MARGUIN remercie l'assemblée de cette décision au nom de la commune de Noyal-sur-Brutz.

Economie

- Délibération n° 056 : Cession de foncier à la société SCI LES GAUVIN'S sur le Parc d'Activités des Estuaires à Derval

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 057 : Cession d'une parcelle à la société CHANTEREAU COUVERTURE sur la ZI du Val Fleury à Châteaubriant

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 058 : Cession d'une parcelle à la société CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS sur le parc d'activités du Bignon à Erbray

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 059 : Cession d'une parcelle à la société TEAM PLASTIQUE sur la ZA du Val de Chère à Châteaubriant

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

Administration générale

- **Délibération n° 060 : Présentation du rapport politique de la ville - Année 2022**

M. Philippe DUGRAVOT rappelle les actions de l'année 2022. 20 actions ont été engagées au cours de l'année, représentant un budget de 260 451 € avec une participation significative de la part de l'Agence nationale de la cohésion des territoires de 75 000 €. Au sein de ce programme, ce sont 5 actions intercommunales qui ont été conduites pour un budget de 97 231 € avec une participation de l'ANCT d'un montant de 25 500 €.

S'agissant plus particulièrement des actions portées par la Communauté de Communes, certaines actions ont été conduites à l'échelle du Centre socioculturel intercommunal. Il cite pour exemple celles qui se rapportent au soutien à la parentalité et à la continuité éducative mais aussi des actions dans le domaine de la formation, de l'emploi, avec des actions en direction, notamment des collégiens avec des entreprises en termes de mise en relation, pour effectuer notamment les stages de 3^{ème}, lesquels ont bénéficié à un nombre important de jeunes. Des actions ont également été conduites dans le cadre des activités du Conservatoire, il s'agit d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des élèves à la musique dans le quartier de la ville aux roses mais aussi pour maintenir le lien avec le Conservatoire à rayonnement intercommunal. Le souci de maintenir ce lien dans le cadre des activités organisées, la formation d'esprits curieux, ouverts aux formes artistiques proposées par le Conservatoire font également partie des initiatives qui ont été conduites dans ce domaine.

Il signale également que le pôle culture a organisé un certain nombre d'actions autour du thème de la fanfare ou encore de la danse qui ont bénéficié à un certain nombre d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} et d'enfants également du CM1 et CM2. Des actions de lecture de proximité ont également été organisées en partenariat notamment avec le Centre socioculturel intercommunal. Il informe par ailleurs que d'autres actions ont été conduites dans le domaine du service enfance jeunesse. Ces animations prolongent les actions déjà organisées au cours des années précédentes en direction des publics jeunes.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 061: Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre du Service National et de la Jeunesse de Rennes pour l'accueil de la Journée Défense et Citoyenneté à la Communauté de Communes**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 062: Désignation d'un référent déontologue**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 063 : Inscriptions complémentaires au sein des commissions thématiques**

Adoption à l'unanimité.

Equilibre et développement du territoire, habitat et urbanisme

- **Délibération n° 064 : Convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) - Année 2023**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 065 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Erbray : extension de la zone intercommunale d'activités**

M. Bernard GAUDIN déclare partager l'avis proposé dans la présente délibération suite aux explications données lors de la dernière Commission. Toutefois, à la lecture de la délibération, il constate qu'il est fait référence à l'étude de Loire-Atlantique Développement et aux premières conclusions de cette étude. Il demande à ce que les résultats de cette étude soient présentés à l'occasion d'une prochaine Commission « Finances Economie Emploi Formation et Chambres consulaires ».

M. Dominique DAVID prend note de sa demande.

Adoption à l'unanimité.

Prévention et Gestion des déchets

- **Délibération n° 066 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets - Année 2022**

M. Elias AMIOUNI fait remarquer que d'une part, il est constaté une stagnation du tonnage des déchets. Il est en effet complexe de le réduire et les dépenses vont de pair. Il souligne par ailleurs que cette année, un rapport d'activités commun a été établi pour les deux secteurs. En effet, dès lors que la collecte a été réalisée, le tri s'effectue au même endroit et par les mêmes entreprises. Il fait observer d'autre part sur le secteur de Derval, que 4% en moins de personnes se rendent à la déchetterie et que 16% de la collecte a lieu réellement. Ce constat se traduit par des interrogations sur le stockage des déchets des foyers et leur lieu, mais aussi sur le fait qu'ils soient enfouis ou brûlés.

M. Michel HORHANT intervient en indiquant que le tri est bien effectué.

Mme Jacqueline BOMBRAÏ s'interroge sur les foyers qui arrivent à ne sortir leur poubelle qu'une fois par mois. Elle se demande comment ils procèdent sachant qu'à titre personnel elle trie quotidiennement ses déchets et est vigilante sur ses achats. Toutefois, elle éprouve le besoin d'une collecte au moins tous les 15 jours.

M. Elias AMIOUNI précise qu'il s'agissait d'un constat statistique et qu'il n'y a pas de débat sur ce sujet. Il rappelle qu'il s'agit d'un rapport d'activités. Sur le secteur de Châteaubriant, il fait remarquer qu'il n'y a pas eu de changement.

M. Bernard GAUDIN fait part de son désaccord total sur la présentation du rapport d'activité et le fait d'avoir réuni les deux secteurs et donc rassemblé les critères des deux secteurs ex Derval et ex Castelbriantais, en une seule donnée. Il a l'impression « qu'on noie le poisson ». Il considère qu'il existe des différences qui sont notoires entre les deux systèmes. Le système REOM est appliqué sur Derval depuis déjà fort longtemps, et qui comme le disait M. HORHANT a produit des effets très positifs en termes de tri. Il prend pour exemple la poubelle verte avec les ordures ménagères résiduelles, qui représentaient environ 100 kilos par an et par habitant en 2021. Il constate que pour 2022, ce chiffre n'est pas connu puisque toutes les données sont regroupées. Il fait remarquer que ce critère était de 200 kilos par an et par habitant sur l'ex secteur du castelbriantais. Il estime qu'il est dommage de ne plus avoir connaissance de ces repères sur les deux systèmes sachant qu'il y a une obligation à venir de les unifier.

Il rappelle à M. le Président qu'il avait interpellé les sénateurs sur le sujet de reporter ou de faire un statu quo sur le choix entre l'un ou l'autre des deux systèmes de gestion des déchets. Il lui semble qu'à ce jour il n'y ait toujours pas de réponse, ni même de questions posées d'ailleurs au Sénat sur le sujet. Il renouvelle son désaccord sur les choix de présentation du rapport qui ont été faits et se demande par qui, sachant que le Vice-Président de la Commission a répondu que ce n'était pas son choix d'avoir réuni les deux secteurs sur l'ensemble des critères concernant la collecte et le tri.

M. le Président demande à ce que la dernière réflexion soit détaillée.

M. Bernard GAUDIN répond que le Vice-Président de la Commission a bien indiqué que le choix d'unifier les critères dans un seul et même rapport n'était pas le sien.

M. le Président lui demande de qui provient ce choix.

M. Bernard GAUDIN n'a pas de réponse à donner.

M. le Président indique que la question sera posée. Il rappelle par ailleurs la situation qu'il a trouvée à son arrivée concernant la gestion du service des ordures ménagères, une situation de quasi escroquerie qu'il n'a pas voulu exploiter en se refusant de porter plainte malgré des choses invraisemblables. Il a confié à M. Georges GARNIER, Vice-Président du SMICTOM et à M. Olivier DUSAUTOIS, alors responsable du service des Ordures Ménagères, de réorganiser ce service dont la Communauté de Communes avait repris la gestion après la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Châteaubriant.

Il précise que suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Castelbriantais et celle de l'Est Castelbriantais en 2001, la collectivité a ainsi pu rétablir la situation, dégager des résultats et réussir à baisser les taux dans un contexte où les autres collectivités ont augmenté les leurs. Egalement, suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Secteur de Derval qui était positive pour tout le territoire malgré les réticences de certains, les deux systèmes TEOM et REOM ont été préservés.

Il confirme avoir saisi les sénateurs sur le principe de maintenir les deux systèmes de gestion TEOM et REOM. Il rappelle que n'ayant pas eu de réponse à ce courrier, il prendra l'attache de Mme Dominique FAURE qu'il a invitée au Congrès départemental des Maires de Loire-Atlantique le 30 juin.

M. Bernard GAUDIN fait savoir que cette question a été posée une fois mais en 2021 par un Sénateur de la Drôme. Suite à cette question, l'Etat a accordé le report de deux ans pour harmoniser.

Il estime que le fait de rester sur un statu quo et que la décision semble toujours reportée, crée un mauvais climat et le doute chez un grand nombre avec pour conséquences des participants à la Commission qui sont réguliers. Il indique clairement que cette situation crée un climat d'incertitude et donne le sentiment que l'on veut repousser le sujet sans affronter cette question.

M. le Président répond qu'il ne s'est jamais caché pour s'exprimer car il préfère la franchise à l'hypocrisie. Pour siéger au comité directeur de l'Association des Maires de France, il indique que le problème des ordures ménagères est toujours d'actualité et que les meilleures solutions possibles devront être choisies pour l'intercommunalité.

Il s'agit de trouver la solution la plus efficace pour l'ensemble des concitoyens. Il considère que reporter les délais permettra de réfléchir à ce qui est mieux pour les deux collectivités.

M. François-Xavier LE HECHO a relevé dans l'intervention de M. le Président qu'il fallait prendre le meilleur de chaque collectivité, que ce soit l'ex secteur de Derval ou l'ex Castelbriantais. Il considère à ce titre qu'il aurait été intéressant d'avoir un comparatif des deux secteurs différenciés justement pour pouvoir tirer le meilleur de chacun. Il fait le constat que tous les critères sont mélangés et qu'il est plus difficile d'avoir une compréhension globale de ce qui fonctionne bien sur l'ex secteur de Derval et qui pourrait être récupéré sur l'ex Castelbriantais et inversement, afin d'aboutir à terme à une unification. Les chiffres du rapport sont présentés de manière globale et il ne peut en être tiré d'enseignement.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 067 : Délégation au Président pour signature des marchés de collecte, transfert, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés**

M. Bernard GAUDIN demande que la Commission Prévention et Gestion des déchets soit associée une fois que la Commission d'Appel d'offres ad'hoc a procédé à l'examen des offres avant son passage en décision du Bureau ou du Président.

M. le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres ad'hoc décide de l'attribution des marchés. Ce rôle ne revient pas au Président.

M. Bernard GAUDIN a bien connaissance de ce fonctionnement. Il manifeste toutefois un besoin de compréhension au sein de cette commission.

M. le Président répond que la Commission d'appel d'offres doit faire de la pédagogie.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 068 : Convention de partenariat avec l'association Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais sur la période 2023-2025**

M. Elias AMIOUNI signale que Emmaüs a pu récupérer l'année dernière 55 tonnes de produits.

M. Bernard GAUDIN émet une remarque qui a également été faite lors de la commission. Il souligne le travail réalisé par Emmaüs à la fois sur le site de la déchetterie mais aussi avec ses bénévoles sur leur propre site. Au regard de l'engagement important de cette association sur le secteur, il suggère de leur accorder une aide financière supplémentaire.

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- **Délibération n° 069 : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif - Année 2022**

Mme Catherine CIRON précise que le prestataire STGS assure les contrôles dans les 4 situations suivantes. Il s'agit tout d'abord de l'examen préalable à la conception pour l'installation neuve ou en réhabilitation, la vérification ensuite de l'exécution des travaux pour l'installation neuve ou en réhabilitation, puis la vérification du fonctionnement de l'entretien lors de la transaction immobilière et enfin la vérification du fonctionnement et de l'entretien lors des visites périodiques tous les 7 ans.

Elle rappelle que ce rapport intègre par ailleurs les tarifs harmonisés qui avaient été choisis et votés le 1^{er} juin 2021.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 070 : Présentation des rapports d'activités du Syndicat Mixte labellisé Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine, du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon - Année 2022**

Mme Catherine CIRON indique que ce rapport comprend des éléments sur la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et également sur la PI (Protection des Inondations). Elle précise que les travaux qui ont été diligentés sur l'année 2022 et qui concernent la PI ont été expliqués lors de la commission. Ces travaux prévoient le confortement de quatre retenues, à savoir celle de Checheux, du Nid-coquet, de Lalleu et de la planche des roches. Elle ajoute que ces éléments comprennent également la programmation des futurs travaux pour 2025-2026. Elle cite pour exemple la commune de Villepôt avec des travaux concernant à la fois la PI et la GEMA qui ont mis en évidence des travaux en hydraulique douce.

Elle informe par ailleurs que ce rapport comprend un point sur l'opération intercommunale Alabri qui est un dispositif permettant aux demandeurs de bénéficier d'un diagnostic gratuit puis ensuite d'obtenir une prise en charge par l'agence de l'eau. Elle fait observer que les demandes individuelles de travaux peuvent être prises en charge à hauteur de près de 80%. S'agissant des artisans et commerçants, les demandes sont financées à hauteur de 20%.

Enfin, elle fait observer que ce rapport comporte un point sur les inventaires bocagers ainsi qu'un point d'avancement concernant la plantation des arbres et les aides aux agriculteurs pouvant leur être accordées dans ce cadre.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ces rapports.

- **Délibération n° 071 : Convention pour la gestion et la facturation de l'emprunt contractualisé pour la mise en œuvre du protocole organisant le transfert de la compétence de défense contre les inondations avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine**

Mme Catherine CIRON constate que la délibération expose clairement la décision prise par l'EPTB de contracter un emprunt sur 15 ans lequel modifie donc le montant des participations qui reviennent à la Communauté de Communes ainsi qu'aux autres intercommunalités.

M. Bernard GAUDIN rappelle que lors de la Commission, il a été évoqué pour l'année 2023 une différence substantielle de contribution de 300 000 € par rapport à celle de 2022. Il s'interroge sur l'utilisation de ce différentiel et sur la nature de la dépense. Il demande par ailleurs si une décision de modification budgétaire sera proposée compte tenu de l'inscription au budget 2023 d'un montant différent.

Mme Catherine CIRON répond qu'il a été indiqué lors de la Commission qu'il s'agit d'une réduction de dépenses immédiates de 315 000 € qui est liée au fait que l'EPTB ait contracté un emprunt. Elle précise que cet emprunt va permettre de lisser les charges de l'EPTB mais aussi des différentes intercommunalités membres. Toutefois, elle souligne que les objectifs de travaux liés à la PI sont toujours les mêmes et in fine, l'intercommunalité devra les financer.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer qu'au budget 2023 avait bien été prévue une dépense de 300 000 € supplémentaires par rapport à la dépense réelle connue à ce jour. Il demande à connaître le devenir de ce différentiel et comment il sera traité d'un point de vue budgétaire.

Mme Catherine CIRON indique à nouveau que ce différentiel sera utilisé pour les travaux relatifs à la PI et sera également fléché pour les actions à venir pour la PI.

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 072 : Contrat Opérationnel de Mobilité 2023-2028 avec la Région des Pays de la Loire**

Mme Catherine CIRON rappelle que ce contrat a été présenté le 30 mars 2023 à l'occasion d'un comité de pilotage qui réunit les 26 maires, suite à un premier COPIL qui s'était tenu en décembre 2021. Elle précise que ce contrat a été adopté à l'unanimité à la commission permanente du Département la semaine dernière. Cet élément n'apparaît pas dans la présente délibération car elle avait été rédigée juste avant la commission permanente.

Elle fait observer que ce document cadre priorise 6 axes prioritaires qui avaient déjà été définis à travers le Plan Global de Déplacement, travaillé sur le précédent mandat. Elle souligne que ce contrat cadre est conclu pour 5 ans.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il est favorable à ce contrat qui sécurise toutes les actions déjà engagées et à venir sur la mobilité d'une manière générale. Il exprime toutefois deux limites à ce contrat. La première, qu'il avait déjà évoquée lors d'une Commission Mobilité, concerne l'évaluation qui, au sein de ce contrat, est prévue seulement à mi-parcours en 2025. Il estime insuffisant de prévoir une seule évaluation à mi-parcours quand on parle de transport collectif notamment lorsqu'il est nécessaire de modifier des parcours pour le transport scolaire, ou modifier des parcours pour le C bus, etc...

M. le Président intervient en précisant que les services de la Région sont en contact permanent avec la collectivité. En cas de besoins exprimés, ils sont étudiés et modifiés avec les services de la Région. Ces situations surviennent assez régulièrement et la Communauté de Communes n'attend donc pas de connaître l'évolution à mi-parcours pour modifier les offres du C'Bus et autres services de mobilité.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer qu'il a pris connaissance dans le contrat qu'une évaluation à mi-parcours serait réalisée.

M. le Président met en exergue le dialogue très abouti avec la Région et le Département sur ce contrat. Il souligne d'ailleurs qu'il a été adopté à l'unanimité par les deux commissions permanentes respectives. Il rappelle que la Communauté de Communes est la première à conclure un tel contrat. Il rassure par ailleurs M. Bernard GAUDIN sur le fait que la Collectivité n'attendra pas l'évaluation à mi-parcours pour modifier des services ou les adapter afin qu'ils soient encore plus efficaces.

Mme Catherine CIRON complète en précisant que chaque année concernant les transports scolaires par exemple, les circuits de car sont réactualisés en fonction du nombre d'élèves inscrits afin de définir les parcours qui seraient les mieux adaptés. Elle fait observer, dans ce cas, que la Communauté de Communes n'attend pas de connaître l'évaluation à mi-parcours pour revoir les parcours.

M. Bernard GAUDIN exprime la deuxième limite à ce contrat qui concerne le périmètre qui s'appuie sur le périmètre géographique du territoire communautaire. Il considère que les déplacements et les mobilités, ne peuvent être envisagés uniquement en intra communauté, mais plutôt vers l'extérieur et vers les communautés limitrophes. Il fait observer que le chapitre qui aborde ce point dans le contrat est très court et nécessiterait, selon lui, d'être un peu plus approfondi notamment en indiquant les modalités d'échanges avec les collectivités voisines sur le sujet de la mobilité, les modalités mises en œuvre pour faciliter les déplacements entre ces collectivités et ces territoires de mobilité.

Mme Catherine CIRON souhaite apporter une réponse à cette deuxième remarque. Elle fait tout d'abord observer que le 2ème axe stipulé audit contrat évoque la liaison vers les pôles de centralité et les territoires voisins. Elle note donc que les transports ne s'arrêtent pas au périmètre géographique de l'intercommunalité. Elle rappelle que lors du dernier comité de pilotage mobilité en présence des Maires, M. Roch BRANCOUR avait, sur le sujet du transport à la demande, précisé que les autres territoires pouvaient s'ils le souhaitent s'emparer de ce service. La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, en tant qu'intercommunalité pilote, pourra ensuite prévoir cette liaison vers les autres intercommunalités. Elle insiste donc sur la nécessité d'une démarche volontariste de la part des intercommunalités voisines pour s'emparer de ce service afin de faciliter les déplacements vers les territoires voisins.

M. Bernard GAUDIN évoque la fiche n°2 relative à la passerelle. Il relève que beaucoup d'élus sont opposés à ce projet qu'il considère inutile et coûteux sachant qu'il existe des moyens de traverser les voies en prenant exemple sur d'autres gares. Il précise toutefois qu'il votera pour ce contrat de mobilité qu'il considère comme une avancée. Il rappelle que cette réserve a été fortement manifestée lors de la Commission.

M. le Président revient sur la création du site des Vauzelles qui était auparavant une friche industrielle. Les élus avaient décidé de créer une zone d'activités tertiaires sur ce site et ont eu la surprise de constater la rapidité avec laquelle elle s'est remplie. Face à ce constat, les élus ont pris la décision de créer une deuxième zone à proximité. La collectivité a ensuite saisi l'occasion de la visite du Premier ministre en 2009 pour bénéficier de la maîtrise de l'ensemble du foncier autour toute la gare, puisqu'en 2009, la réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant était espérée et s'est concrétisée ensuite en 2014. Dès 2012, le Conseil Communautaire avait décidé de missionner un cabinet, la société SCE, afin d'étudier la traversée des voies. Le cabinet SCE a ainsi travaillé sur 3 passerelles. Il précise ensuite que cette zone dénommée Pôle d'activités de la gare, s'est remplie et a vu l'arrivée du tram-train Nantes-Châteaubriant. En vue de la réouverture de la ligne Rennes-Châteaubriant, le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 17 décembre 2020 a, à l'unanimité, adopté l'étude de faisabilité et de programmation d'une passerelle piétonne avec option vélo à la gare à Châteaubriant. Il précise que cette étude figure au Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique, adopté à l'unanimité moins une voix.

Il souligne par ailleurs que dans le plan pluriannuel d'investissement voté en 2022 puis en 2023, cette opération n'a pas été réintégrée. Le financement de cette passerelle ne figure donc plus au PPI de la collectivité depuis deux exercices. Il rappelle qu'une étude a été menée par la SNCF. Ce projet a été inscrit dans le contrat de mobilité adopté à l'unanimité par la Région et le Département afin de trouver une solution avec le concours de la SNCF pour traverser ces voies. Il insiste sur le fait qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget 2022, ni au budget 2023 et aucun ne sera prévu jusqu'en 2026 comme le prévoit le plan pluriannuel d'investissement du mandat.

Mme Edith MARGUIN signale son opposition à la réalisation de ce projet comme elle l'a déjà évoqué depuis le début. Elle est toutefois favorable à ce contrat.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 073 : Délégation au Président pour signature du nouveau marché de transport régulier des voyageurs C'bus à Châteaubriant**

M. Alain GUILLOIS informe que la prochaine Commission d'Appel d'Offres se tiendra le 12 juillet prochain. A l'issue de cette commission, le marché sera signé avec la société la mieux disante.

Adoption à l'unanimité.

M. François-Xavier LE HECHO intervient sur une demande déjà émise il y a deux ans. Elle porte sur la visite des services de la Communauté de Communes. Il constate la difficulté à organiser ces visites et souhaite proposer qu'au travers des commissions, des services soient fléchés ce qui permettrait de pouvoir ensuite en échanger.

M. le Président rappelle qu'un des Vice-Présidents s'est fortement impliqué dans la réalisation d'un film permettant de découvrir les métiers des agents de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, il informe de la possibilité d'une prochaine séance du Conseil Communautaire. Il explique en effet que la Communauté de Communes travaille sur un projet économique important qui nécessitera peut-être de se réunir pendant la période estivale.

M. Philippe DUGRAVOT répond à M. François-Xavier LE HECHO qu'il n'existe aucune mauvaise volonté dans cette affaire. Il fait savoir qu'il y a quelques mois, il a été tenté de bâtir un programme de visite des services mais les engagements et les contraintes des uns et des autres n'ont pas permis d'y aboutir. Il garde en mémoire cette demande afin de faire en sorte de donner davantage de visibilité aux services de la Communauté de Communes.

M. François-Xavier LE HECHO le remercie.

M. le Président remercie les membres de l'assemblée et leur souhaite un bel été.

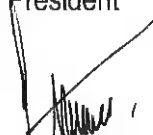
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

La Secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT